



Département Finances
AR/AH
Dossier suivi par Alain ROBY

LE RAPPORT SUR LES OUTILS DE PILOTAGE ET D'INFORMATION DES DEGREVEMENTS ET ADMISSIONS EN NON-VALEUR D'IMPOTS DIRECTS LOCAUX

établi par Henri HAVARD, Inspecteur des Finances et Philippe CANNARD, Inspecteur de l'administration,
sous la supervision de Daniel LALLIER, Inspecteur général des Finances,
remis à Jean-François COPE, ministre délégué au Budget et à la Réforme de l'Etat, en novembre 2006

SOMMAIRE

LA SYNTHÈSE DU RAPPORT	3
LA REPARTITION DES DEGREVEMENTS PAR IMPOT	5
LES DEGREVEMENTS HORS ROLE EN 2005	5
LES DEGREVEMENTS SUR ROLE EN 2005	6
LES MONTANTS MOYENS DES DEGREVEMENTS PAR IMPOT EN 2005	6
LES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS	7
LES PROPOSITIONS DE PLAN D'ACTION	10
LES PRINCIPALES AMELIORATIONS QUALITATIVES ATTENDUES DES RECOMMANDATIONS	11

▪ L'ensemble des **allègements** relatifs à la fiscalité locale directe « **4 taxes** », pris en charge par l'État, s'élèvent, en **2005**, à **15,6 milliards d'euros**, sur un **produit total voté** par les **collectivités locales** de **57,2 milliards d'euros** (soit **27,27 %**), ainsi **répartis** :

- **11,1 milliards d'euros** de **dégrèvements**, dont 6,1 milliards au titre du plafonnement de la taxe professionnelle,
- **0,6 milliard d'euros** d'**admissions en non-valeur**,
- **3,9 milliards d'euros** de compensations des **abattements** et **exonérations** d'origine législative (allègements des bases).

En ce qui concerne les **dégrèvements pris en charge par l'État**, ils représentent à eux seuls **19,41 %** des **57,2 milliards votés**, mais ils sont **répartis** de façon très différente selon les taxes :

- **2,84 %** du produit voté pour les **taxes foncières**,
- **21,06 %** pour la **taxe d'habitation**,
- **30,83 %** pour la **taxe professionnelle**.

▪ A la page 54 du rapport, figurent d'intéressantes informations relatives aux **prélèvements** supplémentaires effectués par l'Etat au titre :

- des **frais d'assiette et de recouvrement** (**4,40 %** du montant de la cotisation),
- des **frais de dégrèvement** et d'**admission en non-valeur** (**3,60 %**).

Il est indiqué que, selon le **rapport annuel de performance** de la **DGI** (année 2005), le **coût de gestion**, exprimé en pourcentage du rendement de l'impôt, est **inférieur** au **taux** correspondant aux **frais d'assiette et de recouvrement** (**4,40 %**) :

- **3,86 %** pour la **taxe d'habitation**,
- **1,90 %** pour les **taxes foncières**,
- **0,85 %** pour la **taxe professionnelle**.

▪ Le **rapport** de la **mission d'audit** comporte **5 parties** :

- la multiplicité des dispositifs d'abattements, exonérations, dégrèvements et admissions en non-valeur mobilise des **outils de gestion complexes**,
- la **gestion par l'État** est satisfaisante mais n'est **pas orientée vers le pilotage de l'action publique**,
- les **collectivités territoriales** doivent être **informées de façon détaillée et compréhensible** sur les dispositifs d'allègement fiscal à l'œuvre sur le territoire,
- donner au **Parlement** l'**ensemble des informations disponibles** en matière de dégrèvements et d'admissions en non-valeur,
- fournir au **contribuable** les **éléments** lui permettant de **comprendre** la **politique d'allègement fiscal** menée à son profit par l'État.

▪ Le **rapport, essentiellement technique**, propose notamment des **mesures** permettant une **meilleure information** de l'ensemble des **acteurs** (les **collectivités locales**, qui votent les produits, l'**État**, qui les recouvre, décide et finance les allègements, les **contribuables**, qui payent l'impôt - ou bénéficient des exonérations et dégrèvements -).

Certaines de ces **mesures**, selon la DGCP et la DGI consultés par les auteurs du rapport, ne pourront **pas** être **prises** dans les **délais proposés** (restitution automatisée des données, raccourcissement des délais de communication des informations, mise en place d'un compte fiscal unique, personnalisation des informations).

▪ Sont présentés ci-après la **synthèse** du **rapport**, qui figure in-extenso (sauf les annexes) sur le **site** www.audits.performance-publique.gouv.fr/performance/audit_ci.php?idref=62, ainsi que quelques **tableaux** significatifs.

LA SYNTHÈSE DU RAPPORT

▪ Les **dégrèvements** et les **admissions en non-valeur**, qui représentent un montant exécuté de **11,7 milliards d'€** dans le budget **2005**, constituent le périmètre des investigations de la mission. En effet, les opérations de remboursement ne constituent qu'une conséquence de l'imputation des **opérations de dégrèvement**.

En 2005, ces dernières ont pour effet de **diminuer** le montant de l'**impôt dû** par le contribuable à hauteur de **11,1 milliards d'€**, tandis que les **admissions en non-valeur** consistent pour l'État à renoncer, à hauteur de **625 millions d'€**, au recouvrement de l'impôt du fait d'**impayés**.

Ces deux catégories de dépenses sont regroupées au sein du **programme budgétaire 201**, relatif aux impôts directs locaux de la **mission « remboursements et dégrèvements »**. Avec un **montant multiplié par 2,15 depuis 1993**, les **dégrèvements et admissions en non-valeur** représentent **20 %** des **57 milliards d'€** de **produit fiscal voté** et perçu par les collectivités en 2005 pour les quatre impôts directs locaux que sont la taxe d'habitation, les taxes foncières (sur les propriétés bâties et non-bâties) et la taxe professionnelle. La **répartition des dégrèvements** se caractérise par une **forte disparité** puisque la **taxe professionnelle** est financée à hauteur de **31 %** par les **dégrèvements** contre environ **3 %** pour les **taxes foncières** sur les propriétés bâties et non bâties.

▪ Aux dégrèvements, qu'ils soient d'origine législative ou qu'ils constituent une correction technique de l'imposition due, s'ajoutent **3,9 milliards d'€** d'allocations versées par l'État aux différentes collectivités en **compensation des abattements et exonérations d'origine législative**. Ces **diminutions**, portant sur les **bases fiscales**, ont également pour effet de **réduire le montant de l'impôt dû** par le contribuable.

Au total, l'État finance plus de **15,6 milliards d'€** d'**allègements** de la **fiscalité directe locale**. Ces différents financements font l'objet d'une **information aux collectivités territoriales**, au moment du **recueil des taux** qu'elles votent, puis à l'issue de l'**émission des rôles d'imposition**.

▪ La **majorité des dégrèvements législatifs** sont directement **pris en compte sur le rôle**. Tous dispositifs confondus, ces dégrèvements « sur rôle » représentent **84 %** du nombre d'**opérations** mais seulement **26 %** des **montants**. En effet, le **dégrèvement le plus important** en montant (**6,1 milliards d'€**), à savoir le **plafonnement de taxe professionnelle** lié à la valeur ajoutée des entreprises, est réalisé, en vertu d'une disposition législative, « **hors du rôle** », ce qui signifie en pratique que ces dégrèvements sont instruits et ordonnancés dans les services de la **DGI**.

Ces opérations hors rôle, consécutives à des **réclamations des contribuables**, représentent **45 %** des **4,3 millions de demandes** instruites en **2005** par les différents services d'assiette de la **direction générale des impôts** (centres des impôts, services des impôts des entreprises et centres des impôts fonciers). Transférés ensuite dans les applications du recouvrement de la **direction générale de la comptabilité publique (DGCP)**, les **dégrèvements** sont **imputés** sur l'**impôt dû**, ce qui déclenche, dans **27 %** des cas, un **remboursement par virement** ou **lettre-chèque** au contribuable.

▪ L'audit montre que, si la **gestion** de ces dispositifs complexes par les services de l'État est dans l'ensemble **satisfaisante**, elle n'est **pas exempte de dysfonctionnements** :

- l'État gère les flux **sans** disposer d'une **vision stratégique** du rôle des dégrèvements d'impôts directs locaux et de fait ne pilote **pas** une **politique publique** : dans des processus où les **montants unitaires** sont **faibles** et les **traitements automatisés**, les **enjeux financiers** sont **peu pris en compte** par la DGI et la DGCP et sont souvent **mal connus** des services préfectoraux,
- au surplus, les **fragilités des systèmes d'information** conduisent à une **connaissance très partielle** des **motifs de dégrèvement**, en particulier pour ceux effectués **hors du rôle**, qui représentent plus de **1,9 milliard d'€** (hors dégrèvements au titre du plafonnement de la valeur ajoutée). Au total, les dégrèvements et admissions en non-valeur constituent un **ensemble mal connu et inexploité** en termes de **mise en perspective** de la **politique publique d'allègement fiscal**,
- les **procédures d'échange d'informations** mises en œuvre par l'État en direction des **collectivités territoriales** sont **lourdes** et parfois **obsolètes**, pour finalement ne communiquer que **peu d'informations explicitées**, ce qui entretient un **sentiment d'opacité**, voire de méfiance. De plus, **certaines données** ne sont **pas communiquées** aux collectivités, rendant ainsi **peu lisible l'effort consenti par l'État** en faveur des contribuables locaux,

- ces mêmes **contribuables** ne disposent **pas** des **informations** requises **pour apprécier la politique d'allègement fiscal** ; l'**information** est en effet **minimale** et sa **présentation**, quel que soit le support, souvent **peu compréhensible**,
- la **pauvreté de l'information** caractérise également le programme budgétaire consacré aux dégrèvements et admissions en non-valeur ; ce dernier ne délivre en effet aux **parlementaires** que **peu d'informations pertinentes** et avec un **niveau de détail insuffisant** pour éclairer un débat budgétaire qui porte sur plus de **11 milliards d'€**.
- À l'issue de l'audit, et **sans se prononcer sur l'opportunité des différents dispositifs**, la mission formule des **recommandations** qui permettraient la **mise en évidence** de la **politique publique d'allègement de la fiscalité directe locale** que constituent *de facto* les **diminutions de base, dégrèvements et admissions en non-valeur**, ainsi qu'une **amélioration** de la **qualité du service rendu aux collectivités locales et aux citoyens**, et, marginalement, des **économies** par la **suppression de tâches matérielles évitables** :
 1. **Doter dès 2007 l'État d'un outil de pilotage** en confiant à la DGCP la réalisation d'un **tableau de bord départemental** présentant les **chiffres** portant **sur chaque dispositif de dégrèvement**, sur rôle et hors rôle, **rapportés au produit de l'impôt**, et le **montant des allocations compensatrices**, rapporté aux « **produits perdus** » par les collectivités du fait des diminutions de base décidées par le législateur.
 2. **Améliorer la qualité des informations transmises aux collectivités territoriales et fluidifier les circuits de transmission d'information**, en délivrant à **chaque collectivité** les **informations sur rôle et hors rôle** la concernant, en expliquant les **modes de calculs** et en supprimant les **procédures archaïques** ; cette amélioration de l'information bénéficiera aussi aux **services de l'État**, en permettant aux **comptables** des collectivités de disposer d'un **détail fin d'information**, indispensable à l'exercice de la mission de **conseil fiscal**.
 3. **Créer le compte fiscal dématérialisé de la collectivité**, comme élément venant témoigner du **positionnement stratégique de l'État** sur le terrain de l'**information fiscale locale** ; l'investissement dans ce projet de grande ampleur permettra de **modifier** entièrement le **circuit d'information** et de **supprimer** de nombreuses **tâches matérielles** (édition et envois d'états notamment).
 4. **Faire de l'avis d'imposition un vecteur d'information**, en restituant au **contribuable** des **informations sur les allègements** dont il bénéficie et en plaçant au premier plan les **collectivités territoriales bénéficiaires de l'impôt** ; les **évolutions éditiques** en cours au sein du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie doivent permettre, à **l'horizon 2008**, une **mise en œuvre des améliorations proposées**.
 5. **Enrichir le programme 201 et le faire entrer dans le « droit commun » de la loi organique relative aux lois de finances**, en détaillant les **différentes catégories de dégrèvements**, ce qui permettra de les **évaluer**, et en adjoignant au programme des **indicateurs de performance plus riches** ; par ailleurs, **énoncer des objectifs** pour cette politique publique permettrait d'**engager une réflexion sur l'inclusion du programme 201** dans le **périmètre** de la **dépense sous contrainte**, cette mutation transformant en **crédits budgétaires** des dépenses aujourd'hui assimilables à des **atténuations de recettes**, notion d'ailleurs absente de la loi organique sur les lois de finances ; l'entrée du programme 201 dans la norme de dépense inciterait l'État comme le Parlement à porter un **regard plus approfondi** sur des **opérations** qui représentent une **charge importante pour le budget**.
- Au total, face aux **critiques** portant sur l'**opacité** du **système de gestion des allègements** et sur la **fragilité** des **données** produites, la mission propose de **faire le pari de l'information des acteurs**, de la **clarification des dispositifs** et de la **dissociation des deux fonctions assurées par l'État** (prestataire fiscal pour le compte des collectivités, porteur d'une politique d'allègement des impôts locaux). C'est pourquoi certaines des **recommandations** de la mission ne trouvent leur **justification** qu'à l'échelon de l'**ensemble du système de fiscalité directe locale**.

Le **prix à payer** se situe essentiellement au niveau des **systèmes d'information**, auxquels il sera demandé d'atteindre un **niveau de finesse et de qualité de saisie** permettant de **détailler chaque dispositif d'allègement et chaque collectivité**, que l'on parle des **dégrèvements sur rôle ou hors rôle**.

LA REPARTITION DES DEGREVEMENTS PAR IMPOT

Impôt	Produit fiscal voté par les collectivités (1)	Prélèvements au titre des dégrèvements et non-valeurs (2) ¹⁹	Dégrèvements (3)	Admissions en non-valeur (4)	Taux d'effort de l'État au moyen des dégrèvements = (3)/(1)	Taux global d'intervention de l'État au moyen des dégrèvements et admissions en non-valeur	
						Taux brut = [(3)+(4)]/(1)	Taux net = [(3)+(4)-(2)]/(1)
Taxe d'habitation	13,366 Mds €	0,093 Md €	2,815 Mds €		21,06 %		
Taxe foncière sur les propriétés bâties	17,730 Mds €	0,638 Md €	0,530 Md €	-	2,84 %		
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	0,949 Md €	0,034 Md €					
Taxe professionnelle	25,193 Mds €	0,907 Md €	7,766 Mds €		30,83 %		
Total	57,238 Mds €	1,672 Md €	11,111 Mds €	0,625 Mds €	19,41 %	20,50 %	17,58 %

Source : DGI (état 1389M national) pour le produit fiscal ; direction du budget (exécution 2005) pour les dégrèvements et ANV et calculs mission pour les prélèvements et taux.

LES DEGREVEMENTS HORS ROLE EN 2005

Impôt	Montant	Nombre
Taxe d'habitation	273 147 425 €	699 182
Taxe foncière sur les propriétés bâties	387 054 930 €	679 221
Taxe foncière sur les propriétés non bâties		
Taxe professionnelle	7 365 304 412 €	389 428
- taxe professionnelle hors plafonnement de la valeur ajoutée	1 256 154 037 €	257 845
- plafonnement de la valeur ajoutée (taxe professionnelle)	6 109 150 375 €	131 583
Ensemble	8 025 506 767 €	1 767 831
Ensemble hors plafonnement de la valeur ajoutée	1 916 356 392 €	1 636 248

Source : Mission, sur la base d'un tableau transmis par le bureau J1 de la DGI

LES DEGREVEMENTS SUR ROLE EN 2005

Impôts	Montant	Nombre
Taxe d'habitation	2 393 921 595 €	8 761 909
Taxe foncière sur les propriétés bâties	53 368 539 €	544 432
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	13 398 817 €	121 709
Taxe professionnelle	316 125 425 €	63 098
Ensemble	2 776 814 376 €	9 491 148

Source : Mission, sur la base de tableaux transmis par le bureau J1 de la DGI

LES MONTANTS MOYENS DES DEGREVEMENTS PAR IMPOT EN 2005

Impôt	Dégrèvement sur rôle	Dégrèvements hors rôle	Ensemble
Taxe d'habitation	273 €	391 €	282 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	98 €	570 €	337 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	110 €		
Taxe professionnelle	5 010 €	18 913 €	16 975 €
Taxe professionnelle hors PVA		4 872 €	4 899 €
Ensemble	293 €	4 540 €	959 €
Ensemble hors PVA		1 171 €	422 €

Source : Mission, sur la base de tableaux communiqués par le bureau J1 de la DGI.

LES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

Le premier tableau détaille par objectif, les propositions, leurs modalités de mise en œuvre. Le second tableau permet de visualiser les **principales améliorations attendues des recommandations**.

Objectif de modernisation	Proposition	Modalités de mise en oeuvre
Doter l'État d'un outil de pilotage de la gestion des abattements, exonérations et dégrèvements	1. Améliorer la gestion qualitative des opérations hors rôle dans les services	<p>Modifier certaines applications informatiques de la DGI pour obtenir un niveau plus fin d'enregistrement des dégrèvements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - amélioration de l'ergonomie de la table des motifs dans ILIAD-CX, modifications pour la taxe d'habitation, - identification des dégrèvements caractère technique, - homogénéisation des motifs entre les applications de gestion ILIAD-CX, MAJIC2 et l'application du contentieux ERICA3. <p>Envoyer une circulaire sensibilisant les services aux enjeux d'une utilisation appropriée des tables des motifs et prévoir des mesures de contrôle interne sur les motifs du contentieux</p> <p>Créer des outils statistiques de classification des dégrèvements, en particulier pour mieux définir la frontière entre dégrèvements législatifs et dégrèvements techniques</p>
	2. Doter les services de l'État d'outils de pilotage en confiant à la DGCP la réalisation d'un tableau de bord départemental	<p>Réaliser à partir des données existantes un tableau de bord départemental :</p> <ul style="list-style-type: none"> - présentation des dégrèvements sur rôle et hors rôle par dispositif, à partir des données issues des chaînes de taxation, de l'application FDL et de l'application ERICA, - affichage du taux de couverture des allocations compensatrices. <p>Produire à terme de manière automatisée un tableau de bord plus détaillé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - analyse fine des dégrèvements hors rôle, - agrégation des dégrèvements sur rôle et hors rôle.
	3. Entrer dans une démarche d'évaluation	Créer des indicateurs d'impact associés aux principaux dégrèvements législatifs
	4. Alléger les tâches manuelles	Modifier certains états issus de l'application FDL pour rendre plus fluide le travail des services préfectoraux
	Rendre plus confiante la relation de l'État avec les collectivités en améliorant la qualité des informations transmises	5. Restituer à chaque collectivité toutes les données la concernant, y compris les opérations hors rôle

Objectif de modernisation	Proposition	Modalités de mise en oeuvre
Rendre plus confiante la relation de l'État avec les collectivités en améliorant la qualité des informations transmises	6. Améliorer la lisibilité des données communiquées	Justifier les montants en fournissant les termes du calcul Expliciter en des termes simples les différents dispositifs d'allègement Soigner la présentation formelle des documents
	7. Raccourcir les délais de communication des informations	Simplifier le circuit de circulation « descendant » de l'état 1259 - impression des états par les pôles FDL des trésoreries générales après « feu vert » des CSI fiscaux, - envoi des états aux collectivités locales directement par la trésorerie générale (suppression des signatures du préfet et du DSF). Diffuser les documents par messagerie électronique Communiquer les bases définitives de l'année dès la fin de la taxation, en même temps que l'envoi des avis d'imposition aux contribuables
	8. Investir dans la dématérialisation pour améliorer la diffusion de l'information, réduire les délais et abaisser les coûts	Améliorer et promouvoir les trois sites Internet existants (www.impots.gouv.fr , www.colloc.minefi.gouv.fr , www.dgcl.interieur.gouv.fr) : - amélioration de la fraîcheur des données disponibles, - enrichissement par des données nouvelles et utiles : taux de couverture des allocations compensatrices, dégrèvements législatifs et techniques, prélèvements de l'État au titre des dégrèvements et ANV, admissions en non-valeur par poste comptable, - accentuation de la promotion des sites : envoi aux services d'une circulaire décrivant les fonctionnalités des sites, mention des coordonnées des sites dans tous les courriers adressés aux collectivités territoriales, - convergence entre les trois sites : co-maîtrise d'ouvrage sur le thème « fiscalité directe locale ». Mettre en place le « compte fiscal unique et interactif » de la collectivité : - fonctionnalités dépassant celles de FDL : rassembler en un seul endroit toutes les données utiles aux collectivités (exonérations et abattements, allocations compensatrices, compte de concours financiers, dégrèvements, recouvrement de l'impôt, ANV, etc.), réaliser des simulations, échanger des données avec les services de l'État, - participation des collectivités au financement du projet.
	9. Associer les collectivités à la définition des modalités d'échange d'informations avec l'État	Création de groupes de travail
	Dans le programme budgétaire n°201, mettre en avant la politique publique d'effort fiscal de l'État en matière de fiscalité directe locale	10. Enrichir le programme en détaillant les différentes catégories de dégrèvements

Objectif de modernisation	Proposition	Modalités de mise en oeuvre
Dans le programme budgétaire n°201, mettre en avant la politique publique d'effort fiscal de l'État en matière de fiscalité directe locale	11. Améliorer l'information transversale au sein du projet de loi de finances	Introduire dans l'annexe sur l'effort financier de l'État en faveur des collectivités locales des données relatives aux exonérations, dégrèvements et admissions en non-valeur
	12. Évoluer vers un programme « effort de l'État en matière d'allègement de la fiscalité directe locale »	Énoncer des objectifs de politique publique
Faire de l'avis d'imposition un vecteur d'information sur la politique d'allègement de l'impôt	13. Rendre plus explicites les différents supports d'information	Inclure le programme dans le périmètre de la norme de dépense sous contrainte
		Justifier chaque montant
		Expliquer en quoi consistent les différents dispositifs d'allègement
		Introduire des mentions mettant au premier plan les collectivités, en tant que bénéficiaires de l'impôt
		Communiquer au contribuable le montant de la diminution d'impôt dont il bénéficie, du fait des abattements et exonérations, en distinguant entre les décisions respectives de l'État et des collectivités
		Distinguer entre les deux catégories de prélèvement et les identifier comme taxes perçues par l'État
		Utiliser des termes et formulations relevant du langage courant
14. Informer le contribuable dont le montant d'impôt à payer devient nul	Profiter des évolutions éditiques pour mettre en oeuvre les améliorations proposées	
15. Associer les contribuables à la conception des supports qui leur sont destinés	14. Informer le contribuable dont le montant d'impôt à payer est devenu nul, d'une année à l'autre	
15. Associer les contribuables à la conception des supports qui leur sont destinés	Au sein des structures de concertation existantes, développer la participation concrète des associations de contribuables à la conception des supports	

Source : Mission

LES PROPOSITIONS DE PLAN D'ACTION

Propositions	Contraintes	Charge technique et juridique	Responsable de la mise en œuvre	Calendrier de mise en œuvre
1. Améliorer la gestion qualitative des opérations hors rôle dans les services	Modification de systèmes informatiques de gestion des dégrèvements et du contentieux avec harmonisation des motifs	Intermédiaire	DGI	À déterminer
2. Doter les services de l'État d'outils de pilotage en confiant à la DGCP la réalisation d'un tableau de bord départemental	À terme, modification de systèmes informatiques pour permettre une automatisation des éditions	Intermédiaire	DGCP	2007 pour le tableau de bord départemental (à partir de l'existant) ; À déterminer pour la production automatisée
3. Entrer dans une démarche d'évaluation		Légère	DGI et DGCP	2007
4. Alléger les tâches manuelles	Modification des états d'une application existante fragile	Intermédiaire	DGI (en concertation DGCP et DGCL)	2007
5. Restituer à chaque collectivité toutes les données la concernant, y compris les opérations hors rôle	Modification de systèmes informatiques de gestion avec création de nouvelles agrégations de données	Lourde	DGI (en concertation avec DGCP)	À déterminer
6. Améliorer la lisibilité des données communiquées		Légère	DGCP(en concertation avec DGI)	2007
7. Raccourcir les délais de communication des informations	Nécessité de préserver la fiabilité des bases prévisionnelles notamment de TP	Légère	DGI et DGCP	2007
8. Investir dans la dématérialisation pour améliorer la diffusion de l'information, réduire les délais et abaisser les coûts	Amélioration des sites Internet	Intermédiaire	DGCP	2007
	Création d'un système informatique nouveau (compte fiscal)	Lourde		À déterminer dès maintenant, (réalisation prochaine du silo de données)
9. Associer les collectivités à la définition des modalités d'échange d'informations avec l'État		Légère	DGCL (en concertation avec DGI et DGCP)	Groupe de travail en 2007
10. Enrichir le programme en détaillant les différentes catégories de dégrèvements		Légère	Direction du budget (en concertation avec DGI)	
11. Améliorer l'information transversale au sein du projet de loi de finances		Légère	Direction du budget	2007 (pour le PLF 2008)
12. Évoluer vers un programme « effort de l'État en matière d'allègement de la fiscalité directe locale »	Modification de périmètre budgétaire	Lourde	DGI, DGCP et direction du budget	À déterminer
13. Rendre plus explicites les différents supports d'information	Contraintes liées à l'existence de formulaires pré-imprimés	Intermédiaire	DGI et DGCP	Expérimentation en 2008 à la mise en place du centre éditique
14. Informer le contribuable dont le montant d'impôt à payer devient nul	Procédure à créer dans la chaîne de taxation (comparaison année N/année N-1)	Intermédiaire	DGI	
15. Associer les contribuables à la conception des supports		Légère	DGI et DGCP	Groupe de travail en 2007

LES PRINCIPALES AMELIORATIONS QUALITATIVES ATTENDUES DES RECOMMANDATIONS

Amélioration attendue	Propositions correspondantes	Principaux bénéficiaires					Amélioration attendue (*)	Indicateur(s) de mesure envisageable(s)
		Services	Agents	Collectivités	Parlement	Contribuable		
Meilleure connaissance des dégrèvements notamment hors rôle, favorisant le pilotage par l'État, un meilleur éclairage du débat parlementaire et une information complète des collectivités	1. Améliorer la gestion qualitative des opérations hors rôle dans les services	X					7	Proportion des dégrèvements identifiés comme étant à caractère technique Écart du niveau de finesse de la classification, entre les dégrèvements sur rôle et les dégrèvements hors rôle
	2. Doter les services de l'État d'outils de pilotage en confiant à la DGCP la réalisation d'un tableau de bord départemental							
	3. Entrer dans une démarche d'évaluation							
	5. Restituer à chaque collectivité toutes les données la concernant, y compris les opérations hors rôle			X	X		2	
	10. Enrichir le programme en détaillant les différentes catégories de dégrèvements							
	12. Évoluer vers un programme « effort de l'État en matière d'allègement de la fiscalité directe locale »							
Réduction des délais de transmission des informations délivrées aux collectivités	7. Raccourcir les délais de communication des informations	X		X		3	Délai moyen de transmission des informations, par catégorie de documents	
	8. Investir dans la dématérialisation pour améliorer la diffusion de l'information, réduire les délais et abaisser les coûts	X						5
Meilleure appréhension de l'information pour le parlementaire, les collectivités et le contribuable	6. Améliorer la lisibilité des données communiquées			X		6	Réponses des utilisateurs concernés à des enquêtes de satisfaction	
	9. Associer les collectivités à la définition des modalités d'échange d'informations avec l'État							

Amélioration attendue	Propositions correspondantes	Principaux bénéficiaires					Amélioration attendue (*)	Indicateur(s) de mesure envisageable(s)
		Services	Agents	Collectivités	Parlement	Contribuable		
	11. Améliorer l'information transversale au sein du projet de loi de finances				X		6	
	13. Rendre plus explicites les différents supports d'information				X			
Meilleure appréhension de l'information pour le parlementaire, les collectivités et le contribuable	14. Informer le contribuable dont le montant d'impôt à payer devient nul					X		
	15. Associer les contribuables à la conception des supports qui leur sont destinés							
Allègement de certaines tâches administratives	8. Investir dans la dématérialisation pour améliorer la diffusion de l'information, réduire les délais et abaisser les coûts			X			7 & 8	Temps de travail épargné du fait de la suppression de tâches évitables
	4. Alléger les tâches manuelles	X	X				8	

Source : Mission

(*)(1) Amélioration de l'égalité d'accès aux services publics

(2) Meilleure adaptation des missions de l'Etat aux besoins; meilleure allocation des moyens de l'Etat par rapport aux besoins

(3) Simplification des procédures

(4) Réduction des délais de traitement

(5) Modernisation du fonctionnement des structures de l'Etat

(6) Meilleur accès à l'information

(7) Renforcement des capacités de pilotage / de contrôle de l'Etat

(8) Amélioration des conditions de travail des agents